

LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA

Le soin et l'accompagnement des personnes vivant avec le VIH



Pointe noire, Congo

Depuis son apparition en 1981, le virus a infecté plus de 65 millions de personnes. Si l'introduction de traitements à partir de 1996 a bouleversé l'évolution naturelle de la maladie dans les pays riches en améliorant l'espérance et la qualité de vie de nombreux malades, il n'en demeure pas moins que plus de 33 millions de personnes dans le monde vivent aujourd'hui avec le VIH⁽¹⁾.

(1) VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

→ LES SOINS CONSTITUENT LA PLUS FORTE INCITATION À LA PRÉVENTION ET AU DÉPISTAGE

Dans les années 2000, la nécessité de soigner les malades s'est invitée au cœur des débats et des priorités de plusieurs instances internationales du monde humanitaire. Depuis, la baisse du prix des médicaments antirétroviraux a permis la promotion d'un **continuum prévention/soins**, avec un accès plus équitable aux traitements. La délivrance de ces médicaments montre maintenant ses effets positifs : **recul de la stigmatisation des malades, prolongement de l'espérance de vie, amélioration de la qualité de vie**. L'équité dans l'accès aux soins est l'une des principales clés des politiques thérapeutiques actuelles et l'un des enjeux pour la lutte contre le VIH-sida.

Cependant, les obstacles à l'accès aux soins demeurent multiples pour des millions de malades dans le monde :

- le nombre considérable de personnes qui **ignorent leur séropositivité** ou qui sont **dépiستées trop tardivement** et meurent au cours des six premiers mois de traitement est l'une des causes principales de la faible proportion de personnes ayant accès aux soins ;
- **l'offre de soins disponible dans les zones rurales est très nettement insuffisante** et souvent **d'une qualité inférieure** à celle présente dans les zones urbanisées ;
- malgré l'augmentation considérable des ressources financières, la **précarité des systèmes de santé** et le **manque de médecins et de personnel soignant** ne permettent pas d'accroître significativement le nombre de personnes traitées, en particulier en Afrique subsaharienne.

Au-delà de la spécificité de la prise en charge médicale du VIH-sida, c'est bien souvent **tout le système de santé d'un pays qui est défaillant**. Cette situation limite considérablement la capacité de nombreux pays à mettre en œuvre les grands programmes verticaux financés par la communauté internationale pour lutter contre les maladies prioritaires que sont le VIH-sida, la tuberculose et le paludisme.

Une expertise Croix-Rouge / Croissant-Rouge

La Croix-Rouge française inscrit son engagement dans sa lutte contre le VIH-sida aux côtés de la Fédération internationale qui a créé en 2006 l'**Alliance globale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le VIH-sida** afin de renforcer les capacités des Sociétés nationales (SN). La Fédération l'a d'ailleurs intégré comme une des thématiques essentielles de sa **stratégie 2020⁽²⁾**.

Depuis une dizaine d'années, la Croix-Rouge française a acquis une réelle expertise en matière de lutte contre le VIH-sida grâce notamment **au développement des centres de traitement ambulatoire (CTA)** qui ont démontré la possibilité d'une prise en charge globale et en particulier thérapeutique des malades du sida en Afrique.

Mis en place **en partenariat avec les ministères de la Santé de chaque pays**, la plupart des CTA sont aujourd'hui reconnus comme des pôles de référence dans l'organisation de la prise en charge du VIH dans leurs pays. Les services et les soins dispensés dans ces centres, et en particulier le traitement antirétroviral, ont fait la preuve de leur efficacité et de leur viabilité.

Au-delà de la mise en place et de la gestion des CTA la Croix-Rouge française a développé une expertise reconnue :

- en s'engageant sur des projets de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) ;
- en développant les CTA comme centres de référence pour accompagner la décentralisation de la prise en charge.

Forte de son expérience dans ces domaines, la CRF a élargi son panel d'activités en mettant en place des projets spécifiques consacrés à la **prise en charge pédiatrique**, à la prévention des risques de transmission chez **les professionnels du sexe** et les usagers de drogues injectables ou encore à l'extension du **soutien nutritionnel** aux PVVIH.

(2) Dans le cadre de l'objectif 2 qui vise à « promouvoir des modes de vie sains et plus sûrs » et de l'objectif 3 : « promouvoir l'intégration sociale et une culture de la non-violence et de la paix », les personnes étant atteintes du VIH faisant souvent l'objet d'exclusion par leur société.



Laboratoire d'un CTA

Les objectifs et actions à mettre en place

Dans l'esprit de la stratégie 2020 de la Fédération et de l'Alliance globale sur le VIH-sida de la Fédération, la Croix-Rouge française s'est fixée trois principaux objectifs afin de contribuer à garantir aux personnes vivant avec le VIH-sida un accès pérenne à une prise en charge globale.

1. Assurer une prévention « combinée »

La prévention de la transmission du VIH se traduit par un ensemble de méthodes comprenant :

- l'utilisation du **préservatif** et la limitation du nombre de partenaires sexuels ;
- la circoncision ;
- la **prévention de la transmission de la mère à l'enfant** ;
- le **traitement** des infections sexuellement transmissibles ;
- des politiques sociales combattant la pauvreté et défendant les droits de l'homme.

C'est dans cette logique que se situe l'action de la Croix-Rouge française qui, en facilitant le conseil, l'accès au test et au traitement, vise tout à la fois à éduquer les personnes, à connaître leur statut sérologique et à les traiter si nécessaire.

La prévention et le traitement se renforcent mutuellement et nécessitent d'être développés simultanément par un ensemble

d'interventions thérapeutiques et préventives essentielles relevant notamment de la prévention de la transmission mère-enfant, de la réduction des risques et de la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

On parle alors de prévention « combinée », utilisant conjointement plusieurs moyens : préservatif, circoncision, échange des seringues utilisées, changement de comportement sexuel.

Les quatre principaux volets d'intervention pour atteindre cet objectif sont :

1) Assurer le conseil et l'accès au dépistage des femmes enceintes : Trop de femmes en âge de procréer ou enceintes ignorent la possibilité de protéger leur enfant de l'infection à VIH. Il convient donc de dispenser des informations sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) à l'ensemble de la population. La CRF met ainsi en place des activités de :

- diffusion des messages d'information, d'éducation et de communication en faveur de la PTME auprès de la population générale et en particulier des femmes ;
- formation des sages-femmes, des soignants et des relais communautaires à la pratique du conseil pré et post-test ;
- participation à la rédaction de manuels de formation au niveau national et à l'élaboration de supports techniques adaptés pour les sites de prise en charge.

2) Assurer le conseil et l'accès au dépistage des enfants des

rues : les enfants des rues sont dans une situation à très haut risque par rapport au VIH. Les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants doivent permettre la mise en place d'actions spécifiques favorisant leur soutien psychologique, nutritionnel et social. Pour ce faire, et à titre d'exemple, la CRF peut :

- former des pairs éducateurs ;
- développer l'action de relais communautaires formés à cette pratique ;
- assurer le plaidoyer pour la gratuité absolue du test, la mise à disposition des traitements ARV et des soins pour les indigents.

3) Réduire les risques de transmission du VIH chez les usagers de drogues : elle doit permettre une prise en charge adaptée par une approche intégrée : préventive, thérapeutique et sociale. Pour cela la CRF assure :

- la formation des soignants et intervenants à la prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues injectables (UDI) et des PVVIH. Les formations dispensées porteront sur la délivrance des traitements de substitution et l'éducation thérapeutique ;
- la réduction des risques par la mise à disposition de matériels (désinfectants, préservatifs, plaquettes explicatives, etc.) et l'échange de seringues ;
- la délivrance de traitements de substitution ;
- le plaidoyer pour l'accessibilité et la gratuité des traitements.

4) Prévenir les risques de transmission chez les professionnels du sexe : Ceux-ci font partie des personnes les plus touchées par l'épidémie de VIH-sida. Pour prévenir ces risques, la Croix-Rouge française assure :

- la formation de pairs éducateurs ;
- la formation des soignants et intervenants à la prise en charge sanitaire et sociale des professionnels du sexe afin de les familiariser avec les caractéristiques de cette population très spécifique ;
- la mise à disposition de préservatifs et de plaquettes informatives sur le VIH-sida ;
- le plaidoyer pour la mise à disposition des traitements ARV et des soins.

2. Permettre un accès universel aux soins

La Croix-Rouge française met en place des projets visant à :

1) Renforcer le pôle de référence technique des centres de traitement ambulatoire : Pour ce faire, plusieurs activités peuvent être mises en place telles que :

- assurer la formation continue des personnels soignants et favoriser l'échange d'informations entre les différents intervenants dans le domaine de la prise en charge ;
- alléger et sécuriser les procédures destinées à éviter les ruptures dans la fourniture des intrants (médicaments et réactifs) ;
- étudier avec précision les situations d'échecs cliniques et/ou immunologiques avant de changer de ligne thérapeutique ;
- respecter les indications et les lignes thérapeutiques recommandées par le programme national tout en sachant les moduler au cas par cas, selon le contexte clinique et biologique ;
- rendre possible la mesure de la charge virale ;
- mobiliser des médicaments antirétroviraux (ARV) de deuxième et troisième lignes ;
 - participer à l'actualisation des normes et procédures nationales de prise en charge des PVVIH ;
 - mettre en place un accompagnement des structures décentralisées par les structures de référence.

2) Réduire la transmission de la mère à l'enfant : A cet égard, la CRF met en place des activités telles que :

- former le personnel soignant à la PTME ;
- renforcer le plaidoyer en faveur de la PTME auprès de la population générale ;
- participer à la validation nationale des documents de PTME pour faciliter l'accès aux mesures les plus efficaces ;
- mettre à disposition des femmes des formes galéniques adaptées pour la PTME ;
- renforcer le plateau technique des sites pour que les femmes enceintes puissent être évaluées sur le plan immunitaire (CD4) avant de choisir entre traitement ARV et prophylaxie ;
- aider à la mise en place de l'allaitement protégé.

3) Assurer le dépistage précoce et la prise en charge du nouveau-né : Le diagnostic est souvent difficile soit à cause de l'absence de plateau technique ou de la déficience du plateau existant, soit en raison du nombre important d'enfants perdus de vue après l'accouchement. La CRF met en place différentes formes d'activités telles que :

- mobiliser les équipements ;
- instituer le recueil du sang sur papier buvard ;
- mettre à disposition des formes galéniques d'ARV adaptées aux nourrissons.



Volontaires de la Croix-Rouge centrafricaine

4) Développer la prise en charge pédiatrique : Les enfants doivent bénéficier d'une prise en charge appropriée, assurée par un personnel compétent.

La CRF peut ainsi être amenée à :

- former le personnel de santé à la pédiatrie ;
- associer systématiquement les enfants aux projets ;
- mettre à disposition les formes galéniques pédiatriques des médicaments antirétroviraux et médicaments pour prévenir ou traiter les infections opportunistes.

3. Accompagner à vivre mieux

Il y a encore quelques années, les malades du sida mouraient très rapidement. Grâce à la qualité des soins dispensés et à la disponibilité des traitements, le sida est devenu une maladie chronique qui exige une prise en charge précoce, un suivi régulier et un accompagnement au long cours.

1) Renforcer l'éducation thérapeutique et l'aide à l'observance :

L'éducation thérapeutique des patients (ETP) est un ensemble de pratiques visant à permettre à ces derniers d'acquérir des compétences afin de pouvoir prendre en charge de manière active leur maladie, les soins et la surveillance, avec la participation des soignants. Dans ce cadre là, la CRF met en place :

- un local spécialisé pour les consultations d'éducation thérapeutique ;
- la formation initiale et continue des soignants sur les concepts de l'ETP ;
- la mise en place d'un dossier d'éducation pour tous les patients.

2) Etendre le soutien nutritionnel :

Plusieurs activités sont mises en place telles que :

- la mise en place de consultations diététiques individuelles ;
- l'organisation de séances collectives d'éducation nutritionnelle ;
- l'organisation de repas communautaires ;
- la distribution de rations alimentaires ;
- l'élaboration de guides ou de fiches repas destinés aux patients.

3) Accompagnement psychologique et social de l'enfant :

La discrimination et la stigmatisation sont des phénomènes ayant des conséquences néfastes sur le quotidien des jeunes malades, ainsi que sur leur estime de soi. Les enfants et surtout les adolescents doivent bénéficier de conseils pour savoir comment faire face à ces situations déstabilisantes. Pour permettre cet accompagnement, la CRF met en place :

- des formations de pairs éducateurs, de conseillers ;
- une équipe complète composée de pairs, de conseillers et de psychologues formés ;
- un centre d'accueil de jour incluant une cellule de soutien psychologique, un centre documentaire, un service de supports éducatifs et un service d'accompagnement social.

4) Professionnaliser les volontaires : Relais des psychologues dans l'itinéraire thérapeutique des patients, les volontaires permettent de compléter la prise en charge en étant au plus près des patients. La CRF assure ainsi :

- la formation des médiateurs sur la prise en charge psychologique et sociale : l'aide à l'observance, l'éducation nutritionnelle, la médiation, etc. ;
- le développement d'un dispositif intégré de suivi à domicile.

Nos principales réalisations

Depuis 1998, la Croix-Rouge française est majoritairement engagée en Afrique où elle soutient des programmes de formation et d'appui aux systèmes de santé à travers **24 projets**, dans 13 pays, pour un budget de **25 millions d'euros**, venant en aide à **170 000 bénéficiaires**

La CRF part du principe que les soins constituent la plus forte incitation à la prévention et au dépistage. Elle a ainsi soutenu plusieurs projets en matière de :

- **prévention des risques de transmission du VIH de la mère à l'enfant**, notamment au Congo et en Centrafrique, dont les axes principaux sont : la mobilisation des femmes, le

développement de la mise en place de l'allaitement protégé, le renforcement du suivi biologique des parents au niveau du centre parents-enfants, le dépistage précoce et la prise en charge du nouveau-né ;

- **soutien psychosocial et de prise en charge, au niveau communautaire et à domicile, des personnes vivant avec le virus** avec par exemple la prise en charge pédiatrique du VIH-sida au Cambodge ;
- **extension du soutien nutritionnel aux PVVIH** au Niger, Mauritanie, Gabon et Centrafrique.

Les actions communautaires mises en œuvre en amont et en aval des programmes thérapeutiques sont développées **en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**. Cette collaboration reste le meilleur garant de la pérennité des projets menés jusque-là par la CRF.

→ CONTACTS

Direction des relations et opérations internationales

Jérémy Sibéoni

- Adjoint chargé des projets VIH-sida
- Tél. : +33 1 44 43 12 70
- E-mail : jeremie.siboni@croix-rouge.fr

Dr Christian Mouala

- Coordinateur médical VIH-sida
- E-mail : christian.mouala@croix-rouge.fr

Pr Christian Courpotin

- Conseiller médical VIH-sida
- E-mail : chcour@hotmail.com

Bernard Simon

- Coordinateur santé
- Tél. : +33 1 44 43 13 38
- E-mail : bernard.simon@croix-rouge.fr

Guillaume Adam

- Responsable du pôle technique
- Tél. : +33 1 44 43 12 29
- E-mail : guillaume.adam@croix-rouge.fr

→ EN SAVOIR PLUS

- Lignes directrices de la Croix-Rouge française sur la lutte contre le VIH-sida
- Mémento thérapeutique du VIH-sida en Afrique, 2009 (Doin éditeur, par IMEA et RESAPSI)
- VIH (édition 2007, Doin éditeur, par Pierre-Marie Girard, Christine Katlama, Gilles Pialoux)
- Manuel de prise en charge des maladies de peau chez les personnes vivant avec le VIH (CRF, 2008)
- Guide de l'infirmier en situation isolée face au VIH-sida en Afrique subsaharienne, connaissances et gestes pratiques (CRF, 2009)

Aller plus loin avec le site intranet <http://intra.croix-rouge.asso.fr>

Croix-Rouge française

Direction des opérations et relations internationales

98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14

Tél. : 01 44 43 11 00 - Fax : 01 44 43 11 01

www.croix-rouge.fr